



RCF-LIEGE

rue des Prémontrés, 40
4000 LIEGE
tél : 04.237.00.71
fax : 04.237.00.95
info@rcfliege.be

Liège, le 11 mai 2010

Aux permanents de RCF-Liège
(Les bénévoles devront être
avertis et suivis par
le Rédacteur en chef)

Les élections sont pour bientôt !

Comme en toute période électorale, même si nos émissions locales ne sont pas directement concernées, plusieurs points réclament notre attention :

- ↳ Rappeler aux bénévoles que les interviews de personnalités politiques sont normalement réservées aux permanents. Si, d'aventure, se dégage une opportunité, il convient de demander auparavant l'accord du Rédacteur en chef.
- ↳ Dans les chroniques ou interventions diverses, bien veiller à ne pas être en décalage par rapport à la neutralité politique de la radio. Etre vigilant à ne pas donner d'une façon ou d'une autre notre propre avis.
- ↳ Il convient, dans nos attitudes, dans nos propos et nos choix à l'antenne d'être irréprochables et de conserver la distance nécessaire à toute appartenance politique, distance conforme à la neutralité politique qui est celle de notre radio. C'est une vigilance de tous les instants.
- ↳ Si nous interviewons des candidats ou des représentants de partis, organisons-nous pour comptabiliser les temps de paroles. Ce n'est pas encore une obligation légale, mais cela permet de vérifier nos équilibres et de parer à toute contestation interne ou externe.
- ↳ Si une question se pose, faire le point avec le Rédacteur en chef qui dispose du texte du règlement du CSA relatif à la période électorale (qui peut également être consulté sur le site www.csa.be/elections)

Il va de soi, le cas échéant, qu'il faut privilégier les débats de fond aux joutes verbales. Il faut aussi mettre en avant les thèmes qui nous sont chers et que d'autres médias vont ignorer.

Soyez enfin attentifs à la cohérence du contenu de nos diverses émissions.

Merci d'avance et bon travail !

Bernard GILLES, directeur,
après approbation par le C.A.

- Copie au C.S.A.
- Texte déposé sur notre site, dans « Transparence »